

Responsabilité civile professionnelle

Guide d'appétits

Canada | Produits financiers

Offre



- Un appétit étendu :
 - AIG propose un large éventail d'assurance erreurs et omissions (E&O) et de produits connexes pour les personnes morales afin de répondre aux besoins des entreprises et entités privées et publiques fournissant une variété de services professionnels, notamment dans les domaines de la technologie, des médias, des avocats salariés et autres.

Produits clés	Faits saillants de la garantie
Assurance responsabilité professionnelle spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> • Une assurance erreurs et omissions contre les réclamations pour pertes financières de tiers découlant d'une négligence dans l'exécution des services professionnels • La couverture peut être personnalisée selon les services professionnels d'une entreprise en particulier
Assurance des services professionnels en technologie	<ul style="list-style-type: none"> • Une assurance erreurs et omissions contre les réclamations pour pertes financières de tiers découlant d'une négligence dans l'exécution des services de technologie • Robotics Shields® — une garantie conçue pour répondre aux risques d'erreurs et omissions des développeurs en robotique
Assurance responsabilité des médias	<ul style="list-style-type: none"> • L'assurance responsabilité de contenu médiatique offre une couverture de la responsabilité civile multimédia pour les sociétés qui développent ou diffusent du contenu multimédia sous toutes ses formes • La garantie des éditeurs et radiodiffuseurs offre une couverture de responsabilité multimédia aux éditeurs et aux radiodiffuseurs de contenu médiatique sous toutes ses formes
ReputationGuard®	<ul style="list-style-type: none"> • Donne l'accès aux cabinets de relations publiques du groupe et en couvre les coûts afin de gérer de façon proactive une menace d'atteinte à la réputation ou répondre à une attaque contre la réputation • Une garantie complémentaire en option contre la perte de revenu résultant d'une atteinte à la réputation
Garantie erreurs et omissions des fabricants	<ul style="list-style-type: none"> • Une assurance erreurs et omissions contre les réclamations pour pertes financières de tiers découlant d'une négligence dans l'exécution de services de fabrication
Architectes et ingénieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit une garantie contre les poursuites alléguant la négligence ou l'omission de rendre des services professionnels dans le cadre d'un travail effectué par les architectes et les ingénieurs <ul style="list-style-type: none"> - Une garantie disponible contre les risques spécifiques à la pratique et au projet • Des services gratuits de gestion du risque spécialement conçus pour les risques propres aux architectes et aux ingénieurs
Avocats salariés	<ul style="list-style-type: none"> • Offre une couverture pour les conseillers juridiques d'entreprise et le personnel des services juridiques contre les réclamations de tiers découlant de la négligence dans l'exécution des services juridiques





Risques élevés

- Actuaire
- Agences d'évaluation du crédit
- Éducateurs à but lucratif
- Grandes entreprises de studios de cinéma et de musique

Catégories exclues

- Responsabilité civile professionnelle des avocats
- Agents de recouvrement/collecte
- Erreurs et omissions dans la conception de produits tiers

Contact :



American International Group, Inc. (AIG) est une des principales sociétés d'assurance internationales. Fort d'une expérience d'un siècle, le groupe de sociétés membres d'AIG offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 80 pays et juridictions. Ces diverses offres comprennent des produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. L'action ordinaire AIG est cotée à la bourse de New York.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG à www.aig.com | YouTube: www.youtube.com/aig | Twitter: [@AIGinsurance](https://twitter.com/AIGinsurance) www.twitter.com/AIGinsurance | LinkedIn: www.linkedin.com/company/aig

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance aux entreprises et d'assurance aux particuliers d'AIG au Canada. La garantie pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tiers indépendants. Le logo d'AIG et AIG sont des marques de commerce déposées d'American International Group, Inc., utilisées sous licence par la Compagnie d'assurance AIG du Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG Canada à www.aig.ca.

© 2020 American International Group, Inc. Tous droits réservés.